

LA GRILLE D'IMPACT RÉSIDUEL



Mode d'emploi

1. La famille souhaite apporter des informations à la connaissance du médecin de l'éducation nationale et/ou de l'équipe pédagogique. La mise en place ou le suivi d'un PAP et/ou d'aménagements des conditions d'examen est envisagée.
2. La famille informe l'orthophoniste de sa demande
3. L'orthophoniste renseigne la grille d'impact résiduel à partir de ses observations et en interaction avec le patient, au cours de la consultation.
4. La famille, le patient et l'orthophoniste signent et datent le document.
5. L'orthophoniste remet le document à la famille qui pourra le transmettre à l'équipe éducative (contrairement aux bilans qui sont soumis au secret professionnel).

SANS GRILLE D'IMPACT

AVEC GRILLE D'IMPACT

AVANTAGES BÉNÉFICES

**1 appel
téléphonique avec
l'enseignant.e 30 min
non rémunérées**

**1 séance 30 min
AMO 12.1/10.8/10.9/14..**

**Pas de perte de temps en
dehors des séance,
séance rémunérée,
document rempli**

**Rédaction d'une
note d'évolution
pour PAP, non
rémunérée**

**1 séance pour remplir la
grille d'impact avec la
famille et le patient**

**Pas de perte de temps en
dehors des séances,
séance rémunérée,
document rempli**

**Aucune transmission
d'information, aides non
adaptées au patient en
milieu scolaire**

**Transmission
d'informations
fonctionnelles, mise en
place d'adaptations
pertinentes en milieu
scolaire**

**Meilleur soin possible
accordé au patient.
diminution possible du
temps global d'intervention
orthophonique grâce à une
bonne compensation**

QUEL GAIN DE TEMPS ?

- + Pas de bilan spécifique à faire pour les aménagements donc pas de compte rendu à rédiger.
- + Temps de remplissage : 5 à 10 minutes.
- + S'effectue sur le temps d'une séance habituelle facturée.

[Lien vers la grille d'impact](#)